

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU
PETIT ROSNE**

**EXPLOITATION de la STATION DE DEPOLLUTION
BERNARD CHOLIN À BONNEUIL EN FRANCE**

**AVENANT n°3 AU MARCHÉ PUBLIC
DE PRESTATIONS DE SERVICES**

MARCHÉ N° 12-09-27

Avenant n°3 au marché public de prestations de services n°12-09-27 pour l'exploitation de la station de dépollution de Bonneuil-en-France, reçu en Sous-Préfecture de Sarcelles le 19 novembre 2009.

Entre :

Le SIAH, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, dont le siège est rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil en France (95500), représenté par Monsieur Guy MESSAGER, Président du SIAH, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité Syndical en date du 10 février 2014, désigné ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société OTV, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 25 280 200 Euros, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro de Siren 433 998 473, ayant son siège social sis L'Aquarène, 1 place Montgolfier à Saint Maurice (94417) représentée par Didier LE TALLEC, Directeur de l'entité OTV LMP, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Titulaire »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

3

PREAMBULE

Le SIAH et son prestataire, OTV, se sont mis d'accord pour apporter aux pièces contractuelles du marché initial les précisions et compléments nécessaires pour en prolonger la durée afin de garantir la période de recoupement avec le futur exploitant telle que prévue dans le cadre du marché d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

En 2014, ce marché public de service a fait l'objet d'un avenant n°1 reçu en sous-préfecture de Sarcelles le 24 février 2014 qui régularisait la formule de révision des prix ainsi que l'évolution de nouvelles conditions d'exploitation, et ce sans modification du montant initial sur la durée résiduelle du marché.

Un second avenant a été reçu en sous-préfecture le 19 août 2016 ; celui-ci avait pour objectifs d'adapter certaines dispositions du marché initial d'exploitation (formule de révision des prix, retour à l'utilisation de Chlorure Ferrique de qualité « basique », suppression du poste de Chargé d'Études de Renouvellement) et de prolonger la durée du marché d'exploitation pour respecter les contraintes liées à la consultation des entreprises dans le cadre du marché d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

EXPOSE DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRESENT AVENANT

- Prolongation de la durée d'exploitation

Le planning du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France prévoyait, initialement, un démarrage des premières phases (phases 1 et A) de ce marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) au 1^{er} juin 2017.

Au vu du planning de la procédure du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France, il apparaît que les prestations de celui-ci ne pourront débuter que début juillet 2017 (date prévisionnelle au 6 juillet 2017).

L'avenant n°2 au marché d'exploitation 12-09-27 a prolongé la durée de celui-ci jusqu'au 30 septembre 2017.

Au vu des éléments exposés ci-avant, il apparaît nécessaire de prolonger de nouveau la durée du marché d'exploitation 12-09-27 pour assurer la continuité du service public et ce jusqu'au démarrage de l'exploitation en phase chantier dans le cadre du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution.

A la date d'élaboration du présent avenant, le démarrage des prestations du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est prévu le 6 juillet 2017 avec une période de recoupement des deux exploitants de 4 mois, soit une fin des prestations du marché 12-09-27 qui doit être portée au 6 novembre 2017.

Il est à noter que cette date prévisionnelle pourrait être amenée à évoluer de quelques jours en cas de modification de la date de démarrage des prestations du marché de mise aux normes et d'extension de la station.

L'avenant n°3 s'attache donc à proroger la durée du marché 12-09-27 de 37 jours, soit du 30 septembre 2017 au 6 novembre 2017.

- Incidence financière du présent avenant sur le montant du marché initial

Sont exposés ci-après les éléments financiers relatifs au marché d'exploitation de la station de dépollution de Bonneuil-en-France n°12-09-27 :

- ✓ montant global du marché sur une durée totale de 7 ans (tranche ferme de 5 ans + tranche conditionnelle n°1 de 1 an reconduite 1 fois), y compris l'exploitation de la filière boues avec digesteur à l'arrêt (tranche conditionnelle n°2 affermie par Ordre de Service n° 09.SIAH.288 du 1^{er} décembre 2009) : 37.472.480 € HT (prix valeurs base marché août 2009) ;



- ✓ montant de l'avenant n°2 : 3.860.319 € HT, base valeurs 2009 (soit + 10,3 % du montant global du marché) ;
- ✓ sur la base d'une prolongation des conditions contractuelles de l'avenant n°2, le montant de l'avenant n°3 du à la prolongation de la durée d'exploitation du 30 septembre au 6 novembre 2017 est de **527.910 € HT non révisé.**

L'incidence financière de ce troisième avenant sur le montant global du marché (y compris avenants 1 et 2) est de + **11,7 %**.

Aucune pièce du marché n'est modifiée par le présent avenant n°3.

Fait en trois exemplaires

Le ...*25/06/17*... (date de signature par OTV LMP)

28 JUIN 2017

OTV LMP
Le Directeur,

Personne Responsable du Marché
Le Président du SIAM

Didier LE TALLEC

Guy MESSAGER

OTV
SASU au Capital de 25 280 200 €
L'Aquarène - 1 place Montgolfier
94447 SAINT-MAURICE cedex - FRANCE
SIREN 433 998 473 - Code NAF : 7112B

